

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL116

présenté par

M. Saddier, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Reiss, Mme DUBY-MULLER, M. Brun, M. Rémi Delatte,
M. Perrut, Mme Trastour-Isnart, M. Descoeur, M. Viala, M. Cattin, Mme Marianne Dubois, M. de
Ganay et M. Vatin

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 4 prévoit une distinction entre les opérations de secours des autres opérations.

L'objet de cet amendement est de le supprimer car il risquerait de créer des confusions à cause d'une possible interprétation restrictive sur les autres interventions des SDIS.